

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de la prévention des risques*

**Arrêté du 19 février 2013 portant nomination  
au comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques**

NOR : DEVP1304161A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-21, R. 213-78 et R. 213-79,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques :

M. Philippe CRUCHON.  
M. Daniel LOUDIÈRE.  
M. Pierre ANTOINE.  
M. Denis BISTER.  
M. Jean PERA.  
M. Patrick LE DELLIOU.  
M. Gérard DEGOUTTE.  
M. Bernard TARDIEU.  
M. Loic COTTIN.

Article 2

M. Philippe CRUCHON est nommé président du comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques.

M. Daniel LOUDIÈRE est nommé vice-président du comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques.

Article 3

La directrice générale de la prévention des risques et le directeur de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 19 février 2013.

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale de la prévention des risques,*  
P. BLANC

*Le directeur de l'énergie,*  
P.-M. ABADIE